



www.bourgenbresse.fr

N° : 64538

Du : 3 - JUIN 2024

Objet : FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL – Délégation aux Agents Territoriaux

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

VU les articles L 2122-19, L.2211-32 et R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2017-270 du 1^{er} mars 2017 relatif à la délégation des fonctions d'officier d'état-civil exercées par le Maire et au lieu de célébration des mariages ;

VU l'arrêté n°58919 du 4 Octobre 2021;

CONSIDERANT que le Maire peut déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état-civil ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Les Agents Territoriaux dont les noms suivent :

M. ACHMEL Rédoine, Adjoint administratif principal de 1ère classe
Mme ABASSI Basmin, Adjoint administratif principal de 1ère classe
Mme BABA Khadija, Adjoint administratif de 1ère classe
Mme BLANCHOT Eléonore, Adjoint administratif territorial
Mme CECILLON Claire, Adjoint administratif de 1ère classe
Mme CROMBEZ Marie-Jeanne, Adjoint administratif principal de 1ère classe
M. EL AOUNI Azzedine, Rédacteur principal de 1ère classe
Mme GABON Carole, Attachée territoriale
M. LABORDE Eric, Directeur de l'Administration générale
Mme LAMBERET Vanessa, Adjoint administratif
Mme LAURENT Aline, Adjoint Administratif principal de 1ère classe
Mme OUDET Marie-France, Adjoint administratif principal de 1ère classe
Mme PIRAT Florence, Adjoint administratif principal de 1ère classe
Mme PRINCE Valérie, Adjoint administratif principal de 1ère classe
Mme RIVA Nathalie, Adjoint administratif principal de 2ème classe
Mme SAIDI Monya, Adjoint administratif de 1ère classe

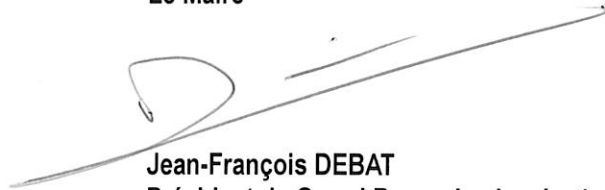
Reçoivent délégation pour exercer, sous ma surveillance et ma responsabilité, la totalité des fonctions que j'exerce en tant qu'Officier d'Etat Civil, à l'exception de celles prévues à l'article 75 du code civil.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Ain ainsi qu'à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°58919 du 4 Octobre 2021.

BOURG-EN-BRESSE, le **3 - JUIN 2024**

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line extending to the right.

Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes